

Département de l'Orne, Communauté de communes
Coeur du Perche
Plan local d'urbanisme
 Prescription de l'élaboration Plui Coeur du Perche le 18 décembre 2017
 Projet de Plui arrêté le 3 juin 2019
 Projet de Plui approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche
 Le président, Pascal PECHÉOLI

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage de la commune de BRETONCELLES (hameaux)

Date : 9 janvier 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° **4.c**

Communauté de communes Coeur du Perche
 Né : 02 33 25 44 85 / mail : administration@coeurduperche.fr
 agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

LÉGENDE DU ZONAGE

---	Limite de zone
Ua	Zone d'habitat ancien
Uba	Zone pavillonnaire
Ubb	Zone résidentielle peu dense
Uc	Zone à dominante d'équipements
Uh	Zone de hameaux
Uj	Zone de jardins
Ux	Zone à dominante d'activités
1AU	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
1AUx	Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur agricole de protection du paysage
N	Zone naturelle et forestière
Ne	Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
Ni	Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
No	Secteur de milieux humides
■	Emplacement réservé
OAP	Secteur soumis à orientations d'aménagement
---	Axes de ruissellement
Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :	
■	Ensemble paysager
■	Haie
★	Mare

